

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 06 mars 2013 à 18h45* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Madame la conseillère Jeannine Descôteaux et messieurs les conseillers Sylvain Traversy, Marcel Lavoie et Jean-Luc Vallières, sous la présidence de madame Micheline Descheneaux, pro-maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Guylaine Courchesne, *adjointe administrative*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**SONT ABSENTS:**

Monsieur le maire, André Descôteaux et la conseillère, Mélanie Fontaine sont absents de cette séance spéciale.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2013-03-041**

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Luc Vallières*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Avis de motion – Règlement 123-2013 – Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Gill et Laperrière;
04. AccèsD Affaires – Résolution autorisant la signature de la convention d'adhésion ;
05. AccèsD Affaires – Résolution autorisant l'intégration de folios ;
06. Période de questions ;
07. Levée de l'assemblée.

**03. AVIS DE MOTION – Règlement 123-2013 – Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Gill et Laperrière**

**2013-03-042**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Sylvain Traversy*. à l'effet qu'un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Gill et Laperrière sera adopté lors d'une séance ultérieure.

**04. ACCÈSD AFFAIRES – Résolution autorisant la signature de la convention d'adhésion**

**2013-03-043**

Il est proposé par le conseiller *Jean-Luc Vallières*  
Appuyé par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le membre adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins de Nicolet ;

QUE la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus ;

QUE l'adjointe aux finances soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

QUE l'adjointe aux finances soit autorisée à signer, pour et au nom du membre, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin ;

QUE la personne mentionnée ci-dessus soit autorisée, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

#### **05. ACCESD AFFAIRES – Résolution autorisant l'intégration de folios**

**2013-03-044**

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*  
Appuyé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le titulaire consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la Caisse Desjardins de Nicolet, soient intégrés au service AccèsD Affaires de la Municipalité de Pierreville ;

QUE les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de la Municipalité de Pierreville s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus ;

QUE l'adjointe aux finances soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

QUE la Municipalité de Pierreville et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse le ou les folios et comptes sont détenus ;

QUE l'adjointe aux finances soit autorisée à signer, pour et au nom du titulaire, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

#### **06. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons la séance.

#### **07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2013-03-045**

Il est proposé par le conseiller *Jean-Luc Vallières*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18h52.

---

*Micheline Descheneaux, pro-maire*

---

*Guylaine Courchesne, adjointe administrative*